

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 04 AVRIL 2017

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention de l'école élémentaire,
2. Echange de terrains,
3. Travaux mairie,
4. Fond de soutien à l'investissement public local 2017,
5. Emplois saisonniers été 2017,
6. Vote du compte administratif 2016,
7. Approbation du compte de gestion 2016,
8. Affectation du résultat du compte administratif 2016,
9. Vote des taux des contributions directes pour 2017,
10. Attribution de subventions,
11. Budget primitif 2017.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 28 mars 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
M. Jérôme FLESCHE, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER, Mme Evelyne BECKER,
Mme Miretta LACK, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Guy KIEFFER, M. Laurent NARAT,
M. Guy CIUNEK, Mme Stéphanie FLAMMANN, Conseillers municipaux

ABSENT : M. Pierre GELEBART à savoir.

Le maire a dénombré 14 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETARE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 1 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Cette demande de subvention concerne une sortie au centre d'animation préhistorique à DARNAY pour les élèves des classes de CP/CE1 et CE1/CE2. Le coût du transport s'élève à 600,00 € et le prix de l'animation revient à 13,00 € par enfant.

Le maire rappelle qu'une dotation annuelle de 25,00 € aux élèves scolarisés à l'école élémentaire est attribuée à la coopérative scolaire et rappelle la délibération du 02.12.2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (une abstention GROUTSCH) décide de ne pas donner un avis favorable à cette demande et rappelle le principe de ne pas verser une subvention pour les sorties scolaires d'une durée inférieure à deux jours.

POINT 2 : VENTE DE TERRAIN

Il est demandé au conseil de prendre un accord de principe concernant une acquisition de terrain par Madame Gisèle FRANCK. Elle aimerait acheter une partie de la parcelle 314 qui sera prochainement bien de la commune.

Le maire fait un rappel d'une délibération prise courant 2016. Dans le cadre du programme de renaturation du bassin versant intermédiaire de la Nied Allemande, le S.I.A.N.A. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande) projette de réaliser une rivière de contournement (Site 7D), permettant de reconstituer la continuité écologique sur le ruisseau du Muhlengraben.

Ce projet nécessite la maîtrise foncière du site, à savoir les parcelles situées sur le ban communal de Téting sur Nied :

- Section 2 N°303, 304, 500, 499, 308, 313, 364,314

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires le 16.03.2016, ils sont prêts à vendre les terrains concernés par le projet au prix de 100,00 € l'are.

Il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition et d'accomplir le bornage de ces parcelles.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées Section 2 N°303, 304, 500, 499, 308, 313, 364,314 au prix de 100,00 € l'are, et autorise le Maire à signer les actes et les documents afférents, ainsi que de faire accomplir le bornage de ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable à la demande émanant de Madame Gisèle FRANCK. Les frais d'arpentage, de notaire seront à la charge de l'acquéreur et le prix de vente de 100 € l'are.

POINT 3. TRAVAUX MAIRIE

Rappel conseil municipal du 17.01.2017

POINT 2 : TRAVAUX MAIRIE : façades, plâtrerie, peinture mairie

Monsieur le Maire propose de programmer pour 2017 des travaux à la mairie, à savoir :

- * plâtrerie- peinture,
- * isolation sous fermettes,
- * ravalement intérieur

L'ensemble de ces travaux, préconisés permettrait à la fois d'entretenir les lieux et de réduire les dépenses énergétiques.

Le montant estimatif des travaux s'élèverait à près de 30 000,00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces travaux, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'appel à concurrence ainsi que les demandes de subvention et à signer l'ensemble des pièces se rapportant au projet.

Les travaux seront inscrits au budget 2017.

Il est proposé de rajouter à ces travaux un nouvel éclairage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver ces travaux et autorise Monsieur le Maire accomplir les dossiers de subvention, d'appel à concurrence et à signer les pièces afférentes à ces derniers.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

4. FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017

4.1 REMPLACEMENT DES POINTS LUMINEUX

Vu l'avis de la commission des travaux et de la commission des finances sur les travaux d'éclairage public, il est demandé au conseil d'approuver ou non ce projet.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Préfet de la Moselle au titre du dispositif du fonds de soutien à l'investissement public local 2017 dans le cadre de travaux de modernisation de l'éclairage public, et l'ADEME dans le cadre de la réduction des consommations d'énergie. Ces travaux consistent à remplacer 19 points lumineux existants par des luminaires à système plus économique.

Ces travaux de remplacement de l'éclairage public existant s'étendraient sur deux ans à savoir 2017 et 2018.

Plan de financement

Remplacement des points lumineux	45 980.00 € HT
Fond de soutien à l'investissement	13 794.00 €
ADEME	13 794.00 €
Part à la charge de la commune	18 392.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces travaux ainsi que le plan de financement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire accomplir les dossiers de subvention, d'appel à concurrence et à signer les pièces afférentes à ces derniers.

4.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR L'ACCESSIBILITE AUX TOILETTES DE L'ECOLE MATERNELLE ET STADE MUNICIPAL ET L'ACHEMINEMENT AU STADE MUNICIPAL

Dans le cadre de l'agenda accessibilité, nous nous sommes engagés de par la loi à rendre accessible les bâtiments recevant du public et les installations ouvertes au public.

Vu l'avis favorable des commissions des travaux et des finances, et du conseil municipal du 21.02.2017, à l'unanimité, décident réaliser les travaux sus nommés pour une dépense de 60 558.90 € H.T.

Le maire propose de solliciter le fond de soutien à l'investissement local en complément de la demande de subvention DETR, pour ces projets.

Plan de financement

L'accessibilité aux toilettes de l'école maternelle et stade municipal et l'acheminement au stade municipal, coût des travaux	60 558.90 € HT
Fond de soutien à l'investissement	18 167.00 €
DETR	18 167.00 €
Part à la charge de la commune	24 223.90 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces travaux ainsi que le plan de financement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire accomplir les dossiers de subvention, d'appel à concurrence et à signer les pièces afférentes à ces derniers.

4.3 TRAVAUX ECLAIRAGE DE LA MAIRIE

Si les travaux de remplacement des éclairages à la mairie (proposition de délibération 3 ci-dessus), consistant à l'amélioration du confort visuel, mais également pour la diminution de la consommation d'électricité, pour un coût estimé à 10 780,00 € H.T. Il serait possible de faire une demande de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux auprès de la préfecture de la Moselle, dans le cadre du dispositif Maîtrise de l'Energie. (les luminaires existants seront remplacés par des luminaires plus performants de type LED.)

Plan de financement

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

L'accessibilité aux toilettes de l'école maternelle et stade municipal et l'acheminement au stade municipal, coût des travaux	10 780.00 € HT
Fond de soutien à l'investissement	3 234.00 €
Part à la charge de la commune	7 546.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces travaux ainsi que le plan de financement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire accomplir les dossiers de subvention, d'appel à concurrence et à signer les pièces afférentes à ces derniers.

POINT 5 : EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2017

Monsieur Le maire précise aux membres du conseil qu'aux termes de **l'article 3, alinéa 2** de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à **un besoin saisonnier** pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune se trouvant confrontée à des besoins de personnel saisonnier au service espace vert et technique, durant la période estivale.

Ces emplois sont ouverts aux personnes scolarisées ayant entre 16 ans révolus et 19 ans.

Ces agents sont recrutés pour des périodes de deux semaines, 20 hebdomadaires et rémunérés sur la base du SMIC horaire.

Monsieur le Maire propose de créer pour les mois de juillet et août 2017 :

- 10 emplois d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet, 40 h 00 sur une période de deux semaines,
- les personnes recrutées seront rémunérées sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer pour les mois de juillet et août 2016 :

- 10 emplois d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet, 40 h 00 sur une période de deux semaines,
- les personnes recrutées seront rémunérées sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants à ces emplois,
- les inscriptions seront closes le 1^{er} juin 2017.

POINT 6 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Maire propose M. Bernard ALBERTUS, 1^{er} Adjoint, à la présidence pour délibérer sur le compte administratif de l'année 2016.

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT :

Recettes 2016 : 864 731,27 €

Dépenses 2016 : 577.822,72 €

Excédent 2016: 286.908,55 €

INVESTISSEMENT :

Recettes 2016 : 585 606,24 € + REPORT 2015 : 411.022,80 €

Dépenses 2016 : 690.476,47 €

Excédent 2016 : 306.152,64 €

EXCEDENT GLOBAL : 593.061,19 €

BUDGET LOTISSEMENT :

FONCTIONNEMENT :

Recettes 2016 : 181 394,80 €

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Dépenses 2016 : 179.450,80 €

Excédent 2016: 1 944,00 €

INVESTISSEMENT :

Recettes 2016 : 300 000,00 €

Dépenses 2016 : 178.446,04 €

Excédent 2016 : 121.553,96 €

EXCEDENT GLOBAL : 123.497,96 €

BUDGET CCAS :

FONCTIONNEMENT :

Recettes 2016 : 6 225,99 €

Dépenses 2016 : 6 547,74 €

Excédent 2015: 5 948,16 €

Excédent 2016 : 5 626,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, en l'absence du Maire, approuve les comptes administratifs de l'année 2016.

Point 7 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Faulquemont et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2016.

POINT 8 : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu l'avis de la commission des finances du 22.03.2017, Monsieur le Maire propose

On constate un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de : 286.908,55 €

Considérant la section d'investissement laisse apparaître des reste à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 478 000,00 €,
- en recettes pour un montant de 140 000,00 €,
- solde d'exécution d'investissement déficitaire de 2016 de 104 870.16 €
- solde d'exécution d'investissement excédentaire de clôture de 306.152,64 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte, 286 908,55 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé – du budget 2017.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Point 9 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2017

Le conseil vote à la majorité (1 contre : FLESCHE) le maintien du taux des trois taxes directes locales, il s'agit de la taxe d'habitation à 9,00%, de la taxe sur le foncier bâti à 10,77% et la taxe sur le foncier non bâti à 33,93%. Les recettes fiscales de ces taxes directes locales sont évaluées pour 2017 à 240061,00 €.

POINT 10 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente un tableau des subventions 2016 attribuées :

Tiers	Montant
Section anciens combattants de FOLSCHVILLER	100,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	200,00
LA PREVENTION ROUTIERE	100,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE TETING SUR NIED	3 500,00
TENNIS CLUB DE TETING	305,00
ASSOCIATION CULTURELLE ET DES LOISIRS	1 070,00
ASSOCIATION CHANTS ET MUSIQUE	305,00
GITN	305,00
LA COCOTTE TETINGEOISE	305,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
Ste COLOMBOPHILE L'HIRONDELLE	100,00
Section anciens combattants de FOLSCHVILLER	75,00
ECOLE MATERNELLE	500,00
AFM TELETHON	360,00
UNE ROSE UN ESPOIR	150,00

Après discussion le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de reconduire les subventions aux associations ayant donné leurs projets et comptes. Cependant Madame LACK n'a pas pris part au vote pour l'AST et Monsieur ALBERTUS pour l'ACL étant membres des associations respectives.

Tiers	Montant
Section anciens combattants de FOLSCHVILLER	100,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	200,00
LA PREVENTION ROUTIERE	100,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE TETING SUR NIED	3 500,00
ASSOCIATION CULTURELLE ET DES LOISIRS	1 070,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
AFM TELETHON	360,00
UNE ROSE UN ESPOIR	150,00

L'attribution du montant des subventions pour les autres associations locales sera délibérée dès réception de tous les éléments cités ci-dessus.

POINT 11 : BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, un contre KIEFFER :

- approuve les travaux soumis par la commission des travaux ci-après
- décide d'attribuer 5 500,00 € aux CCAS,

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

- les parcelles de terrains qui ont permis la réalisation du lotissement font partie du patrimoine de la commune et sont à répertorier à l'inventaire du budget principal. En conséquence la réalisation d'un lotissement est une opération économique, il convient de transférer les parcelles citées vers le budget du lotissement communal.

Ces transferts généreront des écritures comptables avec des titres au compte 775 sur le budget principal) et des mandats au compte 6015 sur le budget du lotissement. La valeur vénale des biens concernés à 40 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal, de délibérer et de voter le budget primitif 2017 qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

section de fonctionnement: équilibrée en recettes et dépenses à 731 000,00 €

section d'investissement : équilibrée en recettes et dépenses à 832 000,00 €

il est à noter que nous trouverons en section d'investissement les travaux approuvés par les commissions de travaux et des finances tableaux :

INTITULE DE L'OPERATION	COUT H.T	COUT T.T.C	MO H.T	MO TTC	SUBVENTIONS ESPEREES
MAIRIE : peintures intérieures, façades	25 814,00	28 595,40	2 581,40	3 097,68	DAC
DEPOSITOIRE : toiture, accès PMR, toilettes PMR	22 248,80€	27 811,00	2 248,80	2 698,56	DAC
CANDELABRE rue de la Motte	4 480,00	5 376,00			
ralentisseur rue de la forêt+trottoirs	29 106,50	34 927,80			subv parlementaire 5000€ attente sub amendes de police
BALAYEUSE	12 641,00	15 169,20			60% agence de l'eau
BROYEUR	7 500,00	9 000,00			1000 € PARLEMENTAIRE- 60 % AGENCE DE l'eau
TOILETTES ECOLE MATERNELLE	40 773,00	48 927,60	4 077,17	4 892,60	DETR - FSIL
accès PMR rampe+cheminement	12 029,00	14 434,80	1 450,00	1 740,00	DETR - FSIL
mise aux normes toilettes publiques AST-	7 756,90	9 308,28	1 000,00	1 200,00	DETR - FSIL
escalier Chapelle	7 814,65	9 377,58	781,46	937,75	DAC
chemin : rue de la forêt vers forêt	18 590,00	22 308,00	1 900,00	2 280,00	DAC
caniveau rue de Métring+TROTTOIR	2 748,00	3 287,60			DAC
candélabres boules	45 980,00 €	944,00	31		ADEM + REGION FAIRE UN PROJET D'ENSEMBLE

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

DOSSIER - ETUDES PROJET COMPLEXE SCI	20 000,00 €	24 000,00			
ETUDE LIAISON RUE DE LA FORET- SORTIE RD20			5 200,00	6 240,00	
chemin hauts de teting	3 200,00	3 840,00			DAC
ORDINATEURS MAIRIE+ LOGICIEL	8 000,00	9 600,00			DAC
ACQUISITIONS TERRAINS		40 000,00			

FONCTIONNEMENT :**DEPENSES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2017
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	222 000,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	370 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	85 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	11 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 000,00
	TOTAL	731.000,00

RECETTES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2017
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIRECTE	29.000,00
73	IMPOTS ET TAXES	350.000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	181.000,00
75	AUTRES PRODUITS	177.000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	TOTAL	731 000,00

INVESTISSEMENT :**DEPENSES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2017
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	206 000,00
23	IMMOBILISATION EN COURS	511 000,00
16	EMPRUNT	49 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE	16 000,00

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	
	TOTAL	832.000,00

RECETTES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2017
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	206 000,00
16	EMPRUNTS DETTES	
10	DOT. , FCTVA	65 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	286.000,00
	OPERATIONS D'ORDRE	40 000.00
	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	SOLDE D'EXECUTION POSITIVE	300.000,00
	TOTAL	832.000,00

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après proposition de Monsieur le Maire, du budget primitif du lotissement 2017 qui s'équilibre de la manière suivante

- Section fonctionnement : dépenses et recettes : 383 052,00 €
- Section investissement : dépenses : 401 552,00 €

Le conseil municipal vote celui-ci à l'unanimité.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Demande de subvention de l'école élémentaire,
2. Echange de terrains,
3. Travaux mairie,
4. Fond de soutien à l'investissement public local 2017,
5. Emplois saisonniers été 2017,
6. Vote du compte administratif 2016,
7. Approbation du compte de gestion 2016,
8. Affectation du résultat du compte administratif 2016,
9. Vote des taux des contributions directes pour 2017,
10. Attribution de subventions,
11. Budget primitif 2017.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22h35.